

Analyse d'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 65 communes des départements d'outre-mer de moins de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008. L'ancienne commune de Saint-Barthélemy, qui a le statut de collectivité d'outre-mer depuis juillet 2007 n'appartient plus au champ d'étude.

Pour ces 65 communes, qui regroupent 276 417 habitants au 01/01/2008, **les dépenses totales**, hors gestion active de la dette, s'élèvent à 476,2 millions d'euros en 2008, soit 1 723 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales, en euros par habitant, reste supérieur à celui des communes de métropole (1 152 euros). Ces dépenses enregistrent une progression de 5,6 % par rapport à 2007.

Les communes des départements d'outre-mer inscrivent **un niveau de dépenses de fonctionnement** largement supérieur à celui des communes de métropole, soit 1 220 euros par habitant contre 708 euros. Ces dépenses de fonctionnement sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 58,6 % contre 46,1 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 348 euros par habitant en moyenne. Le produit des 4 taxes, directement perçu par les communes, ne s'élève qu'à 189 euros par habitant en moyenne et ne représente que 14,0 % des recettes de fonctionnement. Les reversements de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 14 euros par habitant. Les recettes des communes des départements d'outre-mer se caractérisent par **une fiscalité indirecte très importante** (environ la moitié des recettes de fonctionnement). Les impôts et taxes spécifiques à l'outre-mer représentent 566 euros par habitant. Ils comprennent l'octroi de mer pour un montant de 475 euros par habitant ainsi que des taxes sur le tabac, les rhums et les carburants.

Le niveau de l'épargne brute augmente fortement et s'établit à 128 euros par habitant en 2008. Le taux d'épargne atteint 9,5 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 503 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut augmentent considérablement (+ 9,0 %), tandis qu'en métropole elles diminuent (- 7,9 %). L'effort d'équipement relatif (dépenses d'équipement brut rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 33,4 % en 2008 alors qu'il est de 38,9 % pour les communes métropolitaines.

L'encours de la dette au 31 décembre 2008 représente 451 euros par habitant et augmente de façon conséquente (+ 5,7 %). Il reste nettement inférieur à celui des communes de métropole (724 euros par habitant).

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée diminue fortement en 2008 et s'élève à 67 euros par habitant. Elle représente 5,0 % des recettes de fonctionnement.

Montants en euros par habitant	2007	2008	Evolution des montants par hab. (1)
Dépenses réelles totales *	1 632	1 723	+ 5,6%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 169	1 220	+ 4,4%
Charges de personnel	703	714	+ 1,7%
Charges d'intérêts	19	19	+ 2,8%
Recettes réelles de fonctionnement	1 272	1 348	+ 6,0%
Impôts et taxes	815	836	+ 2,6%
Dotations et participations	328	332	+ 1,2%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	463	503	+ 8,6%
Dépenses d'équipement brut	413	450	+ 9,0%
Emprunts*	78	85	+ 9,1%
Dette au 31/12	427	451	+ 5,7%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP.

* hors gestion active de la dette
(1) à champ constant 2007-2008